

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 1er juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 1^{er} juin 2026 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lisa Payne ainsi que messieurs les conseillers Claude Rajotte, Pierre Laplante, Patrick Ouvrard et Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absent : monsieur Steven Beerwort

25 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01

Le maire Lee Patterson fait les commentaires suivants:

J'aimerais souligner le travail des pompiers de Lac-Brome, Sutton et Cowansville lors de l'incendie à la Scierie West-Brome vendredi dernier. Nous sommes en communication avec les propriétaires et la MRC afin de voir si nous pouvons les aider à minimiser la perte de production.

Hydro-Québec a confirmé que le nouveau poste pour la région sera à Lac-Brome, dans le secteur West-Brome, près du chemin Durkee. Dans un monde idéal, aucune ville ou aucun voisinage ne devrait devoir accueillir un poste d'Hydro-Québec, qui est quand même imposant. Par contre, je dois souligner le travail du comité piloté par Roxane Parthenais et les gens qui ont réussi à minimiser les impacts pour notre région en lien avec le premier choix de poste, qui aurait été plus drastique. Il reste encore beaucoup de travail à faire dans ce dossier, car nous attendons encore des réponses d'Hydro-Québec concernant le rejet du tracé D qui longe la route 104. Le tracé C n'est pas encore défini complètement. Nous allons continuer le travail afin de maximiser l'enfouissement et de réduire l'impact le plus possible, pour un projet qui est quand même nécessaire pour la région.

Monsieur Arel va présenter les chiffres pour 2025, le Conseil va également attribuer des sommes pour les routes, les infrastructures en matière de loisirs et un soutien à nos institutions.

Le conseiller Pierre Laplante remercie les employés qui ont organisé la Fête de la famille le 30 mai dernier au Centre Lac-Brome;

La conseillère Lisa Payne mentionne que le marché public se tiendra chaque samedi, de 8 h 30 à 13 h, à compter du 6 juin.

2026-06-135 1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2026-06-136 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

ADOPTÉ

2026-06-137 1.4. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2025

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier 2025 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre, est déposé. Le maire Patterson demande au trésorier par intérim de présenter les faits saillants du rapport, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

Le maire Patterson exerce son droit de vote.

QUE le Conseil exige que le rapport financier 2025 soit diffusé sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ÉCRITES ET LUES EN SÉANCE

Monsieur le Maire répond aux questions envoyées par écrit

Les intervenants sont:

FRANÇOISE STANTON

(00:18)

1. La Ville nous avait informés lors d'une séance du conseil antérieure, que les camions seraient dorénavant invités à emprunter le chemin Bondille (route 215) au lieu du chemin Lakeside (route 243). Bien que la mise en place de la signalisation relève, à ce que j'ai compris, du provincial, l'entente était conclue, il y a de cela quelques mois déjà.

Or, d'après la signalisation actuelle, les camions sont toujours invités à transiter par Lakeside (243). Une seconde pancarte à 25 mètres de la première, sur Bondville (215), cette fois indique que les camions sont même interdits sur Bondville, sauf circulation locale.

Quand donc cette mesure sera-t-elle concrétisée? La Ville l'a-t-elle demandé au ministère des Transports? Y a-t-il une date de prévue?

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

LYNN MOORE

(02:28)

2. Elle demande quand la réglementation pour le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles prendra effet;

(03:34)

3. Elle fait un suivi sur une requête précédente d'envahissement d'herbe à puce sur son terrain, en provenance d'un terrain public ;

(04:32)

4. Elle souhaite savoir quand les travaux sur le fossé qui relie Bondville au lac seront terminés;

PATRICIA WAGNER

(05:18)

5. Elle exprime des préoccupations concernant le niveau élevé du lac et souhaite connaître les mesures que la Ville envisage pour l'abaisser;

(07:03)

6. Elle mentionne qu'elle n'a reçu aucune information en lien avec le groupe Gestion Loisirs Foster et aimerait une meilleure communication;

RON GLOWE

(07:39)

7. Il indique que le nivelage fait sur la rue de la Pointe-Fisher est insuffisant et que la pluie des derniers jours a mené à de nouveaux trous. Les travaux ont gêné

le système de drainage devant sa propriété et il demande à la Ville de faire les correctifs pour réactiver le tout;

ALAN EASTLEY

(09:30)

8. Il souhaiterait que les bornes délimitant la piste cyclable sur la rue Victoria soient enlevées;

(11:52)

9. Il demande à la Ville de remettre une enseigne préventive contre les tiques sur la piste cyclable de Foster, l'affiche précédente n'étant plus présente;

PETER WHITE

(12:24)

10. Il souhaite connaître la vision à long terme de la Ville en matière de croissance démographique et les impacts prévus sur la planification municipale (gestion de l'eau, des terrains stratégiques, etc.);

ALICIA SOUTHALL

(17:30)

11. Elle demande des précisions sur le budget du projet de réfection du Chemin de Fulford, notamment concernant la divergence entre les estimés de 6,9 M\$ et 7,9 M\$ selon les communications reçues;

LESLIE SAYERS

(19:19)

12. Il assure le suivi du problème d'inondation signalé sur le chemin d'Iron Hill. Bien qu'il ait informé l'équipe il y a 3 semaines, aucune mesure n'a été entreprise à ce jour.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2026-06-138

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 2 337 442,02\$
- Chèques émis # 2026-06: 164 455,57\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2026-06-139

3.1.2.2.1. Dépense d'urgence - Bris mécanique - Station de pompage no 12 à Bondville

ATTENDU QUE deux bris mécaniques sont survenus au système d'égouts en novembre et décembre 2025 à la station de pompage no 12, dans le secteur de Bondville;

ATTENDU QUE ces incidents ont nécessité des interventions rapides et, par conséquent, des dépenses urgentes afin de limiter les dégâts, notamment les surverses au lac;

ATTENDU QUE l'administration a octroyé, de gré à gré, des contrats d'urgence à différentes entreprises afin de réaliser des travaux d'électricité, de pompage sous vide (vacuum), de réparation de pompes et d'excavation;

ATTENDU QUE les montants suivants, taxes incluses, ont été encourus :

1. Groupe Allen – Réparation et installation de pompes : 29 387,51\$;
 2. Mega Service – Réparation de pompes : 52 066,85\$;
 3. Sanivac – Vacuum : 77 307,74\$;
 4. GJ Ménard – Excavation : 47 933,82\$
 5. Quilliams – Électricité : 1 076,17\$
- Total: 207 772,09\$**

ATTENDU QUE des factures supplémentaires de près de 50 000\$ taxes incluses sont à recevoir prochainement;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil ratifie le paiement de ces dépenses et demande à l'administration de les soumettre à l'assureur de la Ville pour réclamation;

QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires des égouts afin de respecter le principe utilisateur-payeur.

ADOPTÉ

2026-06-140

3.1.2.2.2. Dépense d'urgence - Bris d'égout sur la rue de Bondville

ATTENDU QU' une intervention d'urgence a été réalisée à la suite d'un bris majeur affectant une conduite principale du réseau d'égout sanitaire à l'intersection des rues de Bondville et Harvey;

ATTENDU QUE l'administration a octroyé des contrats de gré à gré d'urgence aux compagnies GJ Ménard inc, Sanivac et Pompex pour effectuer les travaux nécessaires, incluant la mobilisation d'équipes d'urgence ainsi que tout le matériel requis;

ATTENDU QUE les montants suivants, taxes incluses, ont été encourus

1. GJ Ménard – Excavation : 60 359,88\$
 2. Sanivac – Vacuum : 47 531,95\$;
 3. Pompex – Pompes : 4 528,58\$
- Total:** 112 420,41\$

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil ratifie le paiement de ces dépenses et demande à l'administration de les soumettre à l'assureur de la Ville pour réclamation;

QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires des égouts afin de respecter le principe utilisateur-payeur.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2026-06-141

3.1.3.1. Octroi de contrat - Refonte du site web touristique et implantation d'un portail pour les commerçants

ATTENDU QUE l'évolution du tourisme à Lac-Brome requiert des outils numériques plus performants et que le site web actuel de Tourisme Lac-Brome ne permet plus une gestion efficace et dynamique de l'offre touristique, d'où la nécessité de procéder à la refonte complète de tourismelacbrome.com et à l'implantation d'un portail intégré pour les commerçants, conformément aux orientations de la planification stratégique en tourisme;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu trois (3) soumissions qui se sont qualifiées dans le cadre de cet appel d'offres et dont le pointage final et le rang ont été établis par un comité de sélection désigné à cette fin selon une évaluation pondérée:

Soumissionnaires	Pointage final	Rang	Prix (taxes incluses)
Blanko	87,5%	1	51 796,24\$
Activis	82,5%	2	39 407,68\$
Lithium Marketing	24%	3	94 727,90\$

ATTENDU QUE bien que la soumission conforme la plus basse soit de la compagnie Activis au montant de 39 407,68\$, taxes incluses, la soumission de Blanko a été retenue en raison de son meilleur pointage (87,5 %) et de son rang (1) à l'issue de l'évaluation pondérée effectuée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de Blanko;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et majorité par voix exprimées*

(5 pour, 1 contre, P. Ouvrard vote contre)

QUE le Conseil accorde à la compagnie Blanko le contrat de refonte du site web touristique et l'implantation d'un portail pour les commerçants, au montant de **51 796,24\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le même montant, lequel sera financé à même l'excédent non affecté de la Ville de Lac-Brome (poste comptable # 59-111-00-000).

ADOPTÉ

2026-06-142

3.1.3.2. Octroi de contrat - Services professionnels financiers

ATTENDU QUE la Ville doit répondre à des besoins de gestion et à ses obligations en matière de finances et de trésorerie;

ATTENDU QUE la Ville a sollicité une offre de services de la firme Asselin & Greene CPA inc. pour un mandat de 70 heures, se terminant le 31 août 2026, au taux horaire de 185\$ (plus les taxes applicables);

ATTENDU QUE le directeur général, Gilbert Arel, recommande d'accepter l'offre de services de la firme Asselin & Greene CPA inc. pour un montant total de 14 889,26\$, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Asselin & Greene CPA un contrat pour services professionnels financiers au montant approximatif de 14 889,26\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉ

2026-06-143

3.1.3.3. Octroi de contrat - Achat d'une camionnette pour le Service incendie

ATTENDU QUE l'achat d'une camionnette pour le Service incendie est prévu au budget 2026 pour le renouvellement de la flotte;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Deragon Ford Cowansville	81 327,57\$
Thibault GMC Sherbrooke	74 047,16\$
Granby Chevrolet	78 603,81\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Thibault GMC Sherbrooke au montant de **74 047,16\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef de division des Travaux publics, d'accepter la soumission de Thibault GMC Sherbrooke;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Thibault GMC Sherbrooke le contrat d'achat d'une camionnette pour le Service incendie, au montant de **74 047,16\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-06-144

3.1.3.4. Octroi de contrat - Optimisation de l'infrastructure de virtualisation et remplacement des serveurs de production et de relève

ATTENDU QUE le serveur principal de la Ville arrive à la fin de sa vie utile et que son remplacement, de même que la mise à niveau de l'infrastructure informatique, sont nécessaires afin d'assurer la continuité des services municipaux et la conformité des licences requises;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Kezber	41 302,04\$
Microfix	48 399,88\$
Softchoice	34 752,80\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Softchoice au montant de **34 752,80\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Benoit Blais, Administrateur système, d'accepter la soumission de Softchoice;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Softchoice le contrat pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique, au montant de **34 752,80\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-06-145

3.1.3.5. Octroi de contrat - Services professionnels en géotechnique - Caserne

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de faire progresser le projet de construction de la future caserne;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique du site de la nouvelle caserne afin de permettre aux ingénieurs de poursuivre la conception des plans selon les caractéristiques propres au terrain, notamment en ce qui a trait aux besoins en structure et en génie civil;

ATTENDU QUE la Ville a demandé cinq (5) soumissions et a reçu les quatre (4) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Artelia	47 992,38
Groupe ABS	48 519,45\$
Englobe	55 762,88\$
LMT Experts	28 053,90\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de LMT Experts au montant de **28 053,90\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur général adjoint, d'accepter la soumission de LMT Experts;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à LMT Experts le contrat de services professionnels pour des études géotechniques pour le projet de la future caserne, au montant de **28 053,90\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2026-06-146

3.1.3.6. Résiliation de contrat - Appel d'offres VLB2023-13 Déneigement - Secteur East-Hill

ATTENDU la résolution 2023-08-249 octroyant le contrat relatif à l'appel d'offres VLB2023-13 Déneigement - Secteur East Hill (2023-2028), à 3578470 Canada inc.;

ATTENDU QUE la Ville et l'Adjudicataire, 3578470 Canada inc., souhaitent mettre fin audit contrat d'un commun accord, conformément à l'article 13.01 du contrat;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente Résiliation du contrat VLB2023-13 d'un commun accord avec effet de mettre fin au contrat VLB2023-13 Déneigement - Secteur East-Hill (2023-2028) octroyé à la compagnie 3578470 Canada inc.

ADOPTÉ

2026-06-147

3.1.3.7. Mandat de signature - CAUCA - Services d'appels 9-1-1 - Traitement et répartition des communications incendie

ATTENDU QUE la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) opère un centre primaire de traitement des communications d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un centre secondaire de communications d'urgence traitant notamment les communications requérant l'intervention des services incendie;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a recours aux services de CAUCA pour le service d'appels 9-1-1 depuis 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité publique et incendie, monsieur Kevin Robinson, de mandater CAUCA pour un contrat de cinq (5) ans pour le service d'appels 9-1-1 et pour un contrat de cinq (5) ans pour le traitement et la répartition des communications incendie;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome autorise la conclusion avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) :

- d'un contrat de service d'appels 9-1-1, pour une durée de cinq (5) ans;

- d'un contrat pour le traitement et la répartition des communications incendie, pour une durée de cinq (5) ans;

QUE le maire, monsieur Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE le Conseil désigne monsieur Kevin Robinson, directeur du Service de sécurité publique et incendie, à titre de personne responsable de la Ville auprès de CAUCA dans le cadre de l'application de ces contrats;

QUE le Conseil désigne monsieur Ross Clarkson, chef aux opérations au service incendie, à titre de personne suppléante auprès de CAUCA dans le cadre de l'application de ces contrats.

ADOPTÉ

2026-06-148

3.1.3.8. Mandat de signature - Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)

Objet : Acceptation des obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

ATTENDU QUE cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

ATTENDU QUE les ensembles immobiliers visés par cette convention sont les E.I. #1927 et E.I. #2883 situés sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

QUE la Ville de Lac-Brome accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment :

1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation Brome-Missisquoi dans la mise en œuvre du programme;
3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire;

QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM;

QUE la Ville de Lac-Brome pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;

QUE cet engagement financier vise les ensembles immobiliers E.I. #1927 et E.I. #2883, situés sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

QUE le maire, monsieur Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-06-149

3.1.3.9. Mandat de signature - Entente relative à l'utilisation du stationnement - Bibliothèque Commémorative Pettes

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome est propriétaire du lot 4 266 297;

ATTENDU QUE trois (3) cases de stationnement situées dans la partie sud-ouest de ce lot, adjacent au terrain de la Bibliothèque commémorative Pettes, peuvent être mises à la disposition de celle-ci;

ATTENDU QUE cette utilisation vise à répondre aux besoins de stationnement des usagers et des employés de la Bibliothèque commémorative Pettes;

ATTENDU QUE la Ville et la Bibliothèque souhaitent convenir des modalités d'utilisation de ces cases de stationnement au moyen d'une entente écrite;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun d'autoriser la conclusion de cette entente;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil municipal autorise la conclusion d'une entente entre la Ville de Lac-Brome et la Bibliothèque commémorative Pettes relative à l'utilisation de trois (3) cases de stationnement situées sur le lot 4 266 297;

QUE le directeur général, M. Gilbert Arel, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lac-Brome, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-06-150

3.1.3.10. Mandat de signature - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air et souhaite que la Ville participe à ce programme;

ATTENDU QUE par sa résolution 2026-04-087, le Conseil a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PARFIRSPA pour la construction d'un chalet des sports au parc des Lions;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE la Ville de Lac-Brome autorise la présentation du projet *Chalet des sports au parc des Lions* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PARFISPA);

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Lac-Brome à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le Conseil désigne Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ

2026-06-151

3.1.3.11. Mandat de signature - Entente intermunicipale avec Bolton-Ouest - Approvisionnement en eau potable

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'approvisionne en eau potable à partir de sources souterraines situées sur le territoire de la municipalité voisine de Bolton-Ouest depuis plusieurs décennies;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome exploite ces sources d'eau conformément aux autorisations délivrées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QUE la seule entente intervenue entre les deux municipalités à cet égard remonte à 1999 et que, depuis, la démographie, l'occupation du territoire, le cadre législatif en matière environnementale ainsi que les réalités climatiques ont considérablement évolué;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt des deux municipalités de conclure une nouvelle entente afin de préciser les responsabilités de chacune et d'établir une vision claire, commune et durable pour les années à venir;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil municipal mandate le maire, monsieur Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2026-06-152

3.1.4.1. Permanence - Zachary Giroux

ATTENDU la résolution 2025-12-334;

ATTENDU la recommandation du chef de division des travaux publics, Jean-Philippe Roy, concernant la permanence de monsieur Zachary Giroux, aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de *Journalier - Parcs et infrastructures*;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 1er juin 2026, la permanence de monsieur Zachary Giroux, aux conditions et modalités associées à une permanence au poste *Journalier - Parcs et infrastructures*.

ADOPTÉ

2026-06-153

3.1.4.2. Nomination - Personne chargée de l'application des règlements de la Ville - Paloma Carmona Poblete

ATTENDU QUE le Conseil possède le pouvoir de nommer des personnes chargées de l'application de divers règlements de la Ville en lien avec la gestion du territoire et de l'environnement;

ATTENDU QUE le Conseil veut octroyer ces pouvoirs d'application à la technicienne en environnement, Paloma Carmona Poblete;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil nomme Paloma Carmona Poblete, technicienne en environnement, comme personne chargée de l'application de tout règlement nécessaire en lien avec son emploi à la Ville;

QUE les pouvoirs octroyés à Paloma Carmona Poblete comprennent les pouvoirs énumérés à l'article 13 du règlement de zonage 596;

QUE l'article 13, alinéa 1, numéro 1 du règlement de zonage 596 spécifie qu'une personne chargée de l'application d'un règlement a le pouvoir de:

...visiter et examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de maisons, bâtiments ou édifices quelconques pour constater si ce règlement, les autres règlements ou les résolutions du conseil y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui lui est conféré par une Loi ou un règlement.

ADOPTÉ

2026-06-154

3.1.4.3. Premiers répondants - Désignation de nouveaux membres

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité publique et incendie et la conseillère en ressources humaines recommandent au Conseil la désignation des personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville:

- i) Dominique Labrecque
- ii) Jean-François Bernard
- iii) Jessica Fleury

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil entérine les recommandations du directeur du Service de sécurité publique et incendie et de la conseillère en ressources humaines et désigne les personnes suivantes à titre de premiers répondants de la Ville, au salaire et conditions stipulés dans le protocole des premiers répondants:

- i) Dominique Labrecque
- ii) Jean-François Bernard
- iii) Jessica Fleury

QUE ces désignations sont conditionnelles à la réussite du cours de premier répondant et à l'obtention du permis de conduire classe 4A pour la conduite de véhicule d'urgence. La date d'entrée en fonction reste à déterminer selon la réussite du cours, l'obtention du permis 4A et les disponibilités de chacun des candidats;

QUE les candidats désignés seront soumis à une période de probation conformément au protocole des conditions de travail des premiers répondants.

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

3.1.5.1. Dépôt du Sommaire mensuel des services

Le maire Patterson dépose le document intitulé *Sommaire mensuel des Services - Mai 2026*. Ce document, qui est déposé à chaque séance du Conseil, présente un résumé des rapports d'activités des Services de la Ville.

2026-06-155

3.1.5.2. Surplus libre - Affectation (Réfection des routes)

ATTENDU le désir des élus d'accélérer la réfection des chemins sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de 1 000 000\$ pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes à Lac-Brome;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Lisa Payne
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de 1 000 000\$ pour des dépenses futures d'investissement pour la réfection des routes de la Ville.

ADOPTÉ

2026-06-156

3.1.5.3. Surplus libre - Affectation (Centres communautaires)

ATTENDU QUE la Ville compte trois (3) centres communautaires situés à Foster, Fulford et Bondville;

ATTENDU QUE l'âge de ces centres nécessite des investissements afin d'en assurer le maintien en bon état;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2024-2028 prévoit, parmi ses initiatives stratégiques, la mise en place de critères d'entretien uniformes pour tous les centres communautaires afin d'accroître le sentiment d'appartenance à l'égard de la Ville;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil affecte un montant de 100 000\$ provenant du surplus libre pour la réalisation de travaux à venir dans les centres communautaires de Foster, Fulford et Bondville.

ADOPTÉ

2026-06-157

3.1.5.4. Surplus libre - Affectation (Réfection du chemin Fulford)

ATTENDU QUE le projet de réfection du chemin Fulford aura lieu en 2026 (appel d'offres VLB2026-01);

ATTENDU le règlement d'emprunt 2026-03 (décrétant une dépense de 7 900 000\$, l'affectation de la somme de 1 500 000\$ du fonds réfection et entretien de certaines voies publiques et un emprunt de 4 564 741\$ afin de financer la réfection du chemin de Fulford);

ATTENDU QUE le Conseil désire affecter un surplus de 800 000\$ pour les dépenses de ce projet de réfection;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard*

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil affecte un montant de 800 000\$ aux dépenses liées au projet de réfection du chemin de Fulford (appel d'offres VLB2026-01).

ADOPTÉ

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.1.1. Avis de motion - Règlement 545-4 modifiant le règlement 545 concernant la circulation et le stationnement

Le maire Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le règlement Règlement 545-4 modifiant le règlement 545 concernant la circulation et le stationnement.

Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus, l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par M. Patterson, qui en mentionne son objet et sa portée. Les objets de ce règlement sont:

- i) élargir l'application de l'infraction prévue à l'article 14 (les voies cyclables) et ainsi permettre aux agents de la paix de délivrer des constats d'infraction;
- ii) majorer les amendes prévues au présent règlement, notamment afin d'assurer une meilleure harmonisation avec les dispositions du Code de la sécurité routière;

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il ne soit nécessaire de le présenter à nouveau.

3.2.2. Règlements - Adoption

2026-06-158

3.2.2.1. Règlements d'emprunts divers - Résolution de concordance - Emprunt par obligations de 5 865 000\$ qui sera réalisé le 15 juin 2026

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 865 000 \$ qui sera réalisé le 15 juin 2026, réparti comme suit :

Refinancement			
R-505	Réfection d'une partie du chemin du Centre et d'une partie de la rue Bondville	5 ans	406 200 \$
		5 ans	172 700 \$
R-589	Intégration des infrastructures de services municipaux du Pont Lakeside	10 ans	23 100 \$
R-590	Intégration architecturale des éléments du pont Lakeside	10 ans	9 100 \$
R-2017-05	Rénovation de l'Hôtel de ville	15 ans	70 400 \$
R-613	Reconstruction de diverses routes sur le territoire	15 ans	612 800 \$
Total du refinancement			1 294 300 \$

Nouvel argent			
R-2021-07	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout des routes du secteur de la rue Montagne	20 ans	2 300 000 \$
		20 ans (FIMEAU)	950 000 \$
		20 ans (TECQ)	620 000 \$
R-2024-06	Construction d'un bloc sanitaire et d'un stationnement à la Terrasse Carke	20 ans	700 700 \$
Total du nouvel argent			4 570 700 \$

Total du financement			5 865 000 \$
-----------------------------	--	--	---------------------

ATTENDU QU il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 2017-05, 613, 2021-07 et 2024-06, la Ville de Lac-Brome souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Lac Brome avait le 8 février 2026, un emprunt au montant de 438 400 \$, sur un emprunt original de 826 900 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590;

ATTENDU QUE en date du 8 février 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 15 juin 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le maire Lee Patterson exerce son droit de vote

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 15 juin 2026;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE KNOWLTON
308 CHEMIN KNOWLTON
KNOWLTON, QC
J0E 1V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Lac-Brome, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 589, 590, 2017-05, 613, 2021-07 et 2024-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 15 juin 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 505, 589 et 590, soit prolongé de 4 mois et 7 jours.

ADOPTÉ

2026-06-159

3.2.2.2. Règlement 2026-10 remplaçant le règlement 2024-08 et établissant une aide financière pour la gestion des eaux pluviales - Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2026;

ATTENDU QUE le maire Lee Patterson, a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement est de créer un incitatif financier avec un système d'aide financière pour la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2026-10 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 2026-10 remplaçant le règlement 2024-08 et établissant une aide financière pour la gestion des eaux pluviales.

ADOPTÉ

2026-06-160

3.2.2.3. Règlement 2026-11 établissant une aide financière pour le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles - Adoption

ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 mai 2026;

ATTENDU QUE le maire Lee Patterson, a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée. L'objet de ce règlement est de créer un incitatif en octroyant une aide matérielle aux citoyens pour le contrôle et l'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles sur les terrains résidentiels et commerciaux;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2026-11 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte le Règlement 2026-11 établissant une aide financière pour le contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes ou nuisibles.

ADOPTÉ

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement est inclus au *Sommaire mensuel des services - Mai 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif d'environnement

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2026-06-161

4.3.1. 1, rue Ball, lot #4 266 563, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-2 concernant les bâtiments et terrains résidentiels;

ATTENDU la résolution CCU-26-028 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde le PIIA-2 concernant la demande d'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel au 1, rue Ball, lot #4 266 563, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2026-06-162

4.3.2. 291, chemin de Knowlton, lot #4 471 096, zones UCV-6-L15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne perpendiculaire

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne perpendiculaire;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-5 concernant les enseignes et murales;

ATTENDU la résolution CCU-26-029 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde le PIIA-5 concernant la demande d'installation d'une enseigne perpendiculaire au 291, chemin Knowlton, lot #4 471 096, zones UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2026-06-163

4.3.3. 3, chemin McCurdy, lot #4 992 008, zone UMV-1-P3

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-5 concernant les enseignes et murales;

ATTENDU la résolution CCU-26-030 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde le PIIA-5 concernant la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 3, chemin McCurdy, lot #4 992 008, zone UMV-1-P3.

ADOPTÉ

2026-06-164

4.3.4. 753, chemin Lakeside, lot #6 643 103, zone UC-3-C15

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 601 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), spécifiquement le PIIA-5 concernant les enseignes et murales;

ATTENDU la résolution CCU-26-031 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le conseiller Robert Laflamme s'abstient de voter

QUE le Conseil accorde le PIIA-5 concernant la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 753, chemin Lakeside, lot #6 643 103, zone UC-3-C15.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2026-06-165

4.4.1. 33, chemin Spring Hill, lot #4 265 839, zone RFB-3-L17

Nature de la demande: Agrandissement en marge latérale

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 5,56 mètres de la ligne latérale de propriété adjacente au 31 Spring Hill et de 4,87 mètres de la ligne latérale de propriété adjacente au 35, chemin Spring Hill;

ATTENDU QUE l'annexe VII du règlement de zonage no. 596 stipule qu'un bâtiment principal doit être localisé à une distance d'au moins 10,5 mètres d'une limite de propriété;

ATTENDU QUE le zonage visé par la demande prévoit une marge latérale de 10,5 mètres, ce qui constitue une norme plutôt exceptionnelle, particulièrement à l'extérieur de la zone agricole;

ATTENDU la résolution CCU-26-023 du CCU et sa recommandation de refuser la demande, aux motifs que la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur dans la mesure que d'autres alternatives possibles existent quant aux agrandissements proposés;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement rejeté par voix exprimées*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure visant un agrandissement du bâtiment principal en marge latérale au 33, chemin Spring Hill, lot #4 265 839, zone RFB-3-L17;

QUE le Conseil motive sa décision comme suit:

- i) les marges latérales du bâtiment sont déjà dérogatoires et la présente demande aurait pour effet de réduire davantage ces marges;
- ii) d'autres solutions sont possibles pour la réalisation du projet d'agrandissement proposé; par conséquent, le Conseil est d'avis que le demandeur ne subit pas de préjudice sérieux du fait de la réglementation actuellement en vigueur.

REJETÉ

2026-06-166

4.4.2. 58, chemin Centre, lots #4 266 863 & 6 289 271, zones ID-27-J12 & UV-14-J13

Nature de la demande : Hauteur clôture

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à ériger une clôture ayant une hauteur de 1,32 mètre, majoritairement située dans la cour avant du terrain;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 de l'article 38 du règlement de zonage no 596 stipule que la hauteur maximale d'une clôture en cour avant ne doit pas excéder 1,2 mètre;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande comporte trois (3) cours avant, de sorte que la majeure partie de la clôture déroge à cette norme;

ATTENDU la résolution CCU-26-024 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à ériger une clôture ayant une hauteur de 1,32 mètre au 58, chemin Centre, lots #4 266 863 & 6 289 271, zones ID-27-J12 & UV-14-J13.

ADOPTÉ

2026-06-167

4.4.3. chemin Moffat, lot #4 266 031, zone URA-8-L12

Nature de la demande : Lotissement - Profondeur de lot

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre la subdivision d'un (1) lot en deux (2) lots, dont la profondeur serait de 27,98 mètres;

ATTENDU QUE l'annexe II du Règlement de lotissement no 597, laquelle prévoit, pour les lots desservis situés dans la zone URA-8-L12, une profondeur minimale de 30 mètres;

ATTENDU QUE le lot actuel permet la construction d'un bâtiment principal résidentiel alors que l'opération cadastrale visée pourrait permettre la construction de deux (2) bâtiments principaux;

ATTENDU la résolution CCU-26-025 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la subdivision d'un (1) lot en deux (2) lots constructibles, dont la profondeur serait de 27,98 mètres sur le chemin Moffat, lot #4 266 031, zones URA-8-L12.

ADOPTÉ

2026-06-168

4.4.4. 291, chemin de Knowlton, lot #4 471 096, zones UCV-6-L15

Nature de la demande : Hauteur et localisation d'une enseigne perpendiculaire

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'installation d'une enseigne de *type perpendiculaire* à être localisée au-dessus des fenêtres du 1er étage et serait une distance de 0 mètre du trottoir;

ATTENDU QUE l'annexe IV du Règlement de zonage 596 stipule qu'une enseigne de *type perpendiculaire* doit être installée sous les fenêtres du premier étage et à une distance minimale de 0,3 mètre du trottoir;

ATTENDU la résolution CCU-26-026 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Claude Rajotte
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une enseigne de *type perpendiculaire* au 291, chemin de Knowlton, lot #4 471 096, zones UCV-6-L15.

ADOPTÉ

2026-06-169

4.4.5. 1, rue Ball, lot #4 266 563, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Agrandissement d'un bâtiment principal en marge latérale

ATTENDU le dépôt d'une demande visant un agrandissement jusqu'à une distance de 1,57 mètre de la ligne latérale du terrain;

ATTENDU QUE l'annexe VII du Règlement de zonage no 596 stipule que, dans la zone URA-18-K16, la marge latérale minimale est de 3 mètres;

ATTENDU la résolution CCU-26-027 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment principal en marge latérale au 1, rue Ball, lot #4 266 563, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE DE LOTISSEMENT

2026-06-170

4.6.1. 33, rue Ball, lot 6 552 754, zones URA-19-K16 et UREC-2-J16

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement pour le remplacement du lot 6 552 754 afin de créer un (1) lot supplémentaire, soit le lot 6 725 750 pour fin de construction;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

Il est

Proposé par Claude Rajotte

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil exige une contribution au fin de parc de 10% de la valeur du terrain visé pour cette demande concernant le lot 6 552 754, situé au 33, rue Ball, zones URA-19-K16 et UREC-2-J16, district de Knowlton-Lakeside.

ADOPTÉ

4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.

4.8. Autres

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants est inclus au *Sommaire mensuel des services - Mai 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

2026-06-171

5.2. Patrouille nautique - Désignation du statut de fonctionnaire

ATTENDU l'article 196 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner les membres d'une patrouille nautique autorisés à surveiller les plans d'eau de la Ville de Lac-Brome pour l'application de la réglementation associée à ladite Loi;

ATTENDU QU' il y a également lieu de désigner ces mêmes personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membres de la patrouille nautique de la Ville:

- i) Jean-Luc Marcil;
- ii) Mayla Bélanger;
- iii) Loïc Côté;
- iv) Thomas Morson.

QUE le Conseil désigne les membres de cette patrouille pour assurer l'application des règlements suivants :

- Règlements sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
- Règlements sur les petits bâtiments;
- Règlements sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;
- Règlement sur le domaine hydrique de l'État;
- Toute réglementation municipale applicable.

QUE le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner ces personnes à titre d'agents de l'autorité au sens de l'article 196(1) de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

QUE le Conseil demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser lesdites personnes à délivrer des constats d'infraction en son nom;

QUE le Conseil désigne également ces personnes à titre d'inspecteurs municipaux temporaires investis de tous les pouvoirs, droits et obligations conférés par la réglementation municipale et la législation provinciale, notamment, mais non limitativement, les règlements d'urbanisme de la Ville, ainsi que la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QUE le Conseil désigne les personnes nommées ci-haut, comme «Fonctionnaire désigné» selon les Règlements 545 et 615, avec tous les pouvoirs de coercition énumérés dans ces règlements, notamment de donner des constats d'infraction en vertu des Règlements 545 et 615 et de faire respecter ces règlements;

QUE ces désignations sont valides en date de cette résolution pour la seule période estivale 2026 et prennent fin le 30 novembre 2026.

ADOPTÉ

2026-06-172

5.3. Délégation du pouvoir d'inspection municipale

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte de donner le pouvoir d'inspection municipale prévu par la loi et les règlements municipaux aux personnes suivantes:

- Kevin Robinson
Directeur - Service de la sécurité publique et incendie
(art. 32 de la Loi sur la sécurité incendie)
- Ross Clarkson
Chef aux opérations - Service incendie
(art. 32 de la Loi sur la sécurité incendie)

ADOPTÉ

2026-06-173

5.4. Organisation municipale de la sécurité civile - Nomination des membres

ATTENDU QUE les municipalités locales sont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4), les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome reconnaît que la Ville peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le maire Lee Patterson exerce son droit de vote

QU une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i>	Gilbert Arel
Coordonnateur municipal de la <i>Sécurité civile</i> (substitut)	Robert Daniel
Responsable de la mission <i>Secrétaire</i>	Stéphanie Boulay
Responsable substitut de la mission <i>Secrétaire</i>	Brigitte Caron
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Ghyslain Forcier
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Marie-Eve Morency
Responsable de la mission <i>Aide aux Sinistrés</i>	Cynthia Brunelle
Responsable substitut de la mission <i>Aide aux Sinistrés</i>	Thomas-Daniel Bergeron
Responsable de la mission <i>Territoire</i>	Owen Falquero
Responsable substitut de la mission <i>Territoire</i>	Camille Urli
Responsable de la mission <i>Travaux publics</i>	Robert Daniel
Responsable substitut de la mission <i>Travaux publics</i>	Jean-Philippe Roy
Responsable de la mission <i>Finances (admin.)</i>	Mélissa Brock
Responsable substitut de la mission <i>Finances (admin.)</i>	Marie-Lyse Guay
Responsable <i>Sécurité publique & Incendie</i>	Kevin Robinson
Responsable substitut <i>Sécurité publique & Incendie</i>	Ross Clarkson

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

2026-06-174

5.5. Sécurité civile - Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres

ATTENDU QUE les municipalités locales sont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* visant à favoriser la résilience aux sinistres (chapitre S-2.4), les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres mises en place doivent être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la préparation aux sinistres nécessite la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que le plan de sécurité civile doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

Le maire Lee Patterson exerce son droit de vote

QUE Kevin Robinson soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres ainsi que de l'élaboration et du maintien du plan de sécurité civile de la municipalité ;

QUE ce responsable soit mandaté afin:

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Le rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques est inclus au *Sommaire mensuel des services - Mai 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

7. LOISIRS, TOURISME, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LTCVC

Le rapport mensuel du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire est inclus au *Sommaire mensuel des services - Mai 2026*, déposé lors de la présente séance au point 3.1.5.1.

2026-06-175

7.2. Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Lisa Payne

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contribution financière aux activités des organismes suivants:

- Club Opti-jeunesse de Lac-Brome: 750\$
- Fête du Canada (paiement de la facture pour les feux d'artifice jusqu'à un maximum de): 15 000\$
- Fête de quartier de West-Brome: 3 500\$
- Fondation BMP - Tournoi de golf William J. Barakett Memorial: 300\$
- Leporello - Soirée bénéfice: 150\$
- Brome Lake Ducks Rugby Club: 800\$

ADOPTÉ

2026-06-176

7.2.1. Demande de contribution financière - Théâtre de Lac-Brome

ATTENDU les contributions financières annuelles de 95 000\$ versées au cours des dernières années au Théâtre de Lac-Brome afin de le soutenir dans la poursuite de sa mission;

ATTENDU la récente campagne de financement menée par le Théâtre de Lac-Brome afin d'assurer la pérennité financière de l'institution;

ATTENDU QUE les fonds obtenus dans le cadre de cette campagne ont été et seront déposés dans un fonds de dotation et ne pourront donc pas être utilisés pour répondre à des besoins opérationnels à court terme;

ATTENDU QUE malgré le succès de cette campagne, les retombées financières souhaitées ne se feront sentir qu'à compter de 2029;

ATTENDU QUE d'ici 2029, le Théâtre de Lac-Brome souhaite obtenir de la Ville un soutien financier accru pour les années 2026 et 2027;

Il est

*Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde au Théâtre de Lac-Brome, pour les années 2026 à 2030, une aide financière totale de 475 000\$, correspondant à une contribution de 95 000\$ par année, répartie comme suit :

2026 : 195 000\$, soit 100 000\$ de plus que le montant de 95 000\$ déjà accordé en vertu de la résolution 2026-02-047;
2027 : 195 000 \$;
2028 : 85 000 \$;
2029 : 0 \$;
2030 : 0 \$

QUE la somme additionnelle de 100 000\$ accordée pour l'année 2026 soit prise à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉ

2026-06-177

7.2.2. Demande de contribution financière - Bibliothèque Commémorative Pettes

ATTENDU la contribution financière de 176 000\$ accordée à la Bibliothèque Commémorative Pettes pour l'année 2026 en vertu de la résolution 2026-02-046;

ATTENDU le souhait de la Bibliothèque Commémorative Pettes d'ajouter un poste aux effectifs actuels;

ATTENDU QUE la bibliothèque a, en conséquence, demandé à la Ville une aide financière supplémentaire de 44 000\$ sur une base annuelle;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à la Bibliothèque Commémorative Pettes une aide financière supplémentaire de 22 000\$ pour l'année 2026, afin de lui permettre de procéder à l'embauche souhaitée pour les six (6) derniers mois de l'année;

QUE la somme additionnelle de 22 000\$ pour l'année 2026 soit prise à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉ

2026-06-178

7.2.3. Demande de contribution financière - Société Historique du Comté de Brome

ATTENDU la contribution financière de 50 000\$ accordée à la Société Historique du Comté de Brome (SHCB) pour l'année 2026 en vertu de la résolution 2026-02-048;

ATTENDU les nombreux bâtiments détenus par cet organisme qui nécessitent des travaux de rénovation;

ATTENDU QUE la SHCB demande, en conséquence, à la Ville une aide financière supplémentaire de 100 000\$ pour les années 2026, 2027 et 2028;

Il est

Proposé par Lisa Payne

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde à la Société Historique du Comté de Brome (SHCB) une aide financière supplémentaire de 100 000\$ pour chacune des années 2026, 2027 et 2028, afin de lui permettre d'effectuer les rénovations nécessaires au maintien en bon état de ses immeubles;

QUE ces sommes soient versées sur réception d'un rapport complet faisant état des travaux effectués;

QUE la somme additionnelle de 100 000\$ pour l'année 2026 soit prise à même l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

PETER WHITE

(00:18)

13. Il demande à connaître la liste des propriétés sur lesquelles la Ville détient un droit de préemption;

(02:14)

14. Il partage un commentaire en lien avec les pouvoirs municipaux en matière d'immigration dans le cadre de la croissance démographique;

SID YOUSRI

(03:37)

15. En lien avec la réglementation sur le stationnement (545-4), il souhaite savoir si la Ville a l'intention d'installer des parcomètres;

(04:54)

16. Il questionne le fait que les citoyens fassent le suivi de plaintes durant la séance du Conseil plutôt que de contacter leurs conseillers respectifs;

(05:50)

17. Au nom de la Société historique du comté de Brome (SHCB), il remercie la Ville pour la contribution financière;

ALICIA SOUTHALL

(06:08)

18. Concernant le point 3.1.3.1 Refonte du site web touristique, elle demande des précisions sur les critères de sélection appliqués pour le choix du fournisseur et questionne le fait qu'un contrat similaire avait été octroyé pour la refonte du site web touristique il y a environ 2 ans;

NATHALIE DE GRÂCE

(11:10)

19. Elle souhaite s'assurer que l'arrosage de calcium soit fait afin d'éviter les oublis de certaines rues, comme constaté l'an dernier;

ALICIA SOUTHALL

(13:50)

20. En lien avec le point 3.1.3.5 pour l'octroi de contrat de services professionnels en géotechnique, elle demande des précisions sur l'endroit visé pour cette étude ainsi que la date limite pour la demande de subvention;

(15:35)

21. Bris d'égout – Elle demande des clarifications sur la nécessité de soumettre une réclamation d'assurance, l'étendue de la couverture d'assurance applicable et les causes du bris;

YVES ZAHRA

(18:10)

22. Il se questionne sur le prix d'une soumission en lien avec le projet de caserne, qui est deux fois plus élevé que la soumission gagnante.

2026-06-179

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lisa Payne

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE

la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h52.

ADOPTÉ

Lee Patterson
Maire

Owen Falquero
Greffier

PROJET_PV_Conseil_1er juin 2026